

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES
DU LUNDI 23 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Germain Nuelles, sous la présidence de M. Noël ANCIAN Maire

Présents : M. ANCIAN Noël, MMES NABET Marie Christine, MEYGRET Claire, MM. LHOPITAL Sébastien, POUILLY Marc, MMES TULLIE Véronique, MM. PEILLON Gérard, Mme Odile BOURGEOIS, M. DUPONCHEL Eric, Mme CHAVEROT Béatrice, MM. MAROTTE Régis, PIN Mathieu, MARION Sylvain, SIMONET Pascal, M. LAURENT Daniel, Mme PUBLIE Martine.

Absents excusés : Mme LEBOURDAIS Jeannie (pouvoir donné à Béatrice CHAVEROT), Mme RAGOT Virginie (pouvoir donné à BOURGEOIS Odile)

Secrétaire de séance : Pascal SIMONET

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.
Arrivée de Martine Publié à 21h18

1 - Exercice 2017 – Subvention de fonctionnement à l'Association « LES OISILLONS DU RAVATEL »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat petite enfance, la commune participe au financement de la structure les Oisillons du Ravatel.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la structure associative « les Oisillons du Ravatel » et les derniers chiffres connus en matière d'accueil d'enfants dans cette structure. Il fait part également du Budget prévisionnel 2017 de l'Association. Chaque année, il est proposé de verser une subvention d'équilibre. Pour 2017, le montant à verser serait de 44 500 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention de 44 500 € à l'Association « LES OISILLONS DU RAVATEL » au titre de l'année 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'un an pour permettre le fonctionnement en attendant le nouveau contrat enfance jeunesse.

PRECISE que cette subvention sera versée trimestriellement

PRECISE qu'une régularisation pourra être effectuée sur le 4^{ème} trimestre en fonction des coûts réels.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le complément si nécessaire.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2017,

2 - Convention brigades vertes

L'association Rhône Insertion Environnement (RIE) a mis en place le dispositif Brigades Vertes et Brigades de Rivières qui a pour objet de proposer un service d'entretien de l'environnement intéressant les espaces naturels, les espaces verts et le petit patrimoine bâti. Par délibération de février 2016 la commune de St Germain Nuelles avait signé une convention avec RIE afin de bénéficier de ce dispositif du 1er janvier au 31 décembre 2016 et avait autorisé Monsieur le Maire à signer ces conventions chaque année jusqu'à la fin du